



NOM : Prénom :

NOMS DES PARTICIPANTS (bébé compris) à indiquer ci-dessous, merci

Adresse : Code postal : Ville : Pays : Email : Téléphone :	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	AGE AU MOMENT DU SEJOUR

Dates du séjour : du _____ au _____

Réservation LOCATION (du samedi 15 h au samedi 10 h)

(Possibilité location chalet du dimanche au dimanche, contactez-nous)

- MOBIL-HOME 4 pers. (2 chambres)
- MOBIL-HOME CONFORT 6 pers. (3 chambres)
- CHALET 4 pers. (TV, lave-vaisselle) -
- STUDIO 2 pers. (TV)
- SUN CHALET 5 pers. (TV, lave-vaisselle)
- CHALET 6 pers. (TV, lave-vaisselle)
- CHALET 4 pers. PMR ou 4 pers. Confort (TV, lave-vaisselle)
- BENGALI 5 pers. (entièrement équipé, seuls les sanitaires sont communs au camping)

- Forfait ménage : 80 €/juillet et août – 45 €/autres périodes
- Vente draps jetables: 12 €/lit 2 pers. x - 10 €/lit 1 pers. x
- Personne supplémentaire en location (après accord) : 85 €/pers./semaine
- Bébé : chaise haute ou lit pliant : 3 €/jour
- Animal : 18 €/semaine ou 3.00 €/jour si durée < 7 jours
(merci de préciser le type et la race)

Taxe de séjour communale

..... Nuit(s) Xpers. + de 18 ans X 0,60 € jusqu'à fin décembre 2023 +
..... Nuit(s) Xpers. + de 18 ans X 0,66 € à partir du 01.01.2024 +

Frais de réservation (par séjour et par location ; non remboursable) + 8 €

Acompte 30% =

• SOLDE à régler à votre arrivée :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales, et je les accepte.

Le

Signature

Réservation EMPLACEMENT NU (arrivée à partir de 12 h et départ avant 11 h)

(Pour votre sécurité, 6 personnes maximum/emplacement, bébé y compris)

- Caravane Petite toile de tente Grande toile de tente Camping-car

Emplacement souhaité (selon nos possibilités)

- Semi ombragé Proximité jeux enfants Ensoleillé Côté torrent
- Côté piscine Proximité sanitaires Proximité famille/amis

- Personne(s) supplémentaire(s) Nombre :
- Véhicule(s) supplémentaire(s) Nombre :
- Electricité : 1,50 €/jour branchement 10 ampères + relevé consommation réelle (arrivée/départ)
- Location réfrigérateur top (caution 25 €) : 20 €/semaine - 4 €/si jour/supplémentaire.....
(Minimum location réfrigérateur 20 €)
- Animal : 18 €/semaine ou 3.00 €/jour si durée < 7 jours
(merci de préciser le type et la race)
- Personne(s) supplémentaire(s) Nombre :

Taxe de séjour communale

..... Nuit(s) Xpers. + de 18 ans X 0,60 € jusqu'à fin décembre 2023 +
..... Nuit(s) Xpers. + de 18 ans X 0,66 € à partir du 01.01.2024 +

Frais de réservation (par séjour et par emplacement ; non remboursable) + 8 €

Acompte 30% =

• SOLDE à régler à votre arrivée :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales, et je les accepte.

Le

Signature

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- OPTION ET RÉSERVATION

L'option prise par mail ou téléphone, ne sera valable que 7 jours. Sans confirmation dans les 7 jours, l'option est annulée. Pour toute demande de réservation, le contrat de location doit être retourné dûment complété et signé, accompagné d'un acompte de 50% du montant du séjour. Les frais de réservation forfaitaires sont à ajouter à l'acompte et sont non déductibles de la facture, ni remboursable en cas d'annulation. En location, si la réservation est faite moins de 4 semaines avant votre arrivée, la totalité du séjour devra nous être réglée.

La réservation est définitive à l'encaissement de l'acompte et un courrier/facture vous sera envoyé.

2- REGLEMENT SÉJOUR

En location : Le règlement total est à effectuer le jour de l'arrivée, à la remise des clés. En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, aucune réduction ne sera accordée. Les hébergements ne peuvent accueillir plus de personnes que prévues dans chaque catégorie. Si le nombre de vacanciers excède la capacité d'accueil, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

En camping : Le règlement total est à effectuer le jour de l'arrivée, La facturation ne tiendra compte que des dates inscrites sur le bon de réservation. En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, aucune réduction ne sera accordée.

Un emplacement reste réservé 24h après la date prévue d'arrivée ; passé ce délai, et sans nouvelle de votre part, l'emplacement sera reloué par le camping et l'acompte ainsi que les frais de dossier seront conservés.

Vous pouvez effectuer ce règlement par :

- Chèque bancaire à l'ordre du «Camping Le Villard»
- Espèces
- Ordre de virement bancaire : **IBAN FR 76 1131 5000 0108 0077 9458 014 - BIC CEPAFRPP131 - Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (Guillestre)**
- Chèques Vacances ANCV
- Carte Bancaire

3- ANNULATION

En cas d'annulation du fait du locataire, par Lettre avec Accusé de Réception, une facturation variable sera faite en fonction de la date à laquelle elle intervient :

- Plus de 60 jours avant la date de votre arrivée, restitution de l'acompte (déduction de 20 euros de frais de dossier).

- Moins de 60 jours avant la date de l'arrivée, l'acompte et les frais de dossier ne seront plus remboursables.

Il vous sera toujours proposé un report du séjour, en fonction de nos disponibilités. En cas de refus de la part du client, les conditions ci-dessus s'appliquent.

4- CAUTIONS ET FRAIS

Hébergement locatif : L'inventaire d'entrée sera effectué par vos soins. Vous devrez signaler tout objet manquant ou cassé dans les 24h. Un chèque de caution de 350 sera demandé à l'arrivée restituable le jour du départ déduction faite, si nécessaire, du coût du matériel cassé, dégradé ou manquant noté lors de l'état des lieux de sortie. L'hébergement doit être restitué en parfait état de propreté (réfrigérateur dégivré, poubelle et bonde de douche nettoyées) ; dans le cas de ménage approximatif ou non fait, une retenue de 80 € sera effectuée.

En locatif et en emplacement, il sera demandé à chaque locataire le règlement de la taxe de séjour selon les tarifs en vigueur ainsi que les frais de dossier.

5- ARRIVEE / DEPART

Les locatifs sont à votre disposition le samedi à partir de 15h00. En dehors de Juillet et Août, les jours d'arrivée sont à votre choix et à définir à notre réception. Le jour de votre départ, il est impératif de libérer l'hébergement avant 10h00. Vous aurez pris soin de prendre rendez-vous à la réception, au plus tard la veille du départ, pour l'état des lieux de sortie qui sera effectué par le personnel du camping.

Emplacements tente ou caravane : les jours d'arrivées et départs sont à votre choix et commencent à partir de 15h et terminent avant midi.

6- RESPONSABILITES

Le camping « PARC LE VILLARD » ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, blessure, irrégularités, perte ou vol d'effets ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens pendant leur séjour. Il appartient au campeur d'avoir sa propre assurance responsabilité civile en cours de validité.

Nous rappelons à notre clientèle l'existence d'un cours d'eau « Le Chagne » du côté des mobil-homes. Celui-ci a un faible niveau en juillet et août ; toutefois, nous vous conseillons de prêter une attention particulière à la sécurité des enfants et de respecter les consignes de sécurité. Pour toutes les parties communes (sanitaires, salle TV, restaurant, jeux pour enfants) la surveillance est assurée par les parents ou accompagnateurs. La direction décline toutes responsabilités en cas d'accident.

7- PISCINE

Elle est ouverte du 15 juin au 15 septembre en fonction de la météo.

La piscine n'est pas surveillée: les enfants demeurent sous l'entière responsabilité des parents. Le port du maillot de bain est obligatoire pour accéder à la piscine du camping. Les bermudas et les caleçons sont interdits. Le règlement de la piscine est affiché à l'entrée de celle-ci. Le non-respect du règlement entraînera l'expulsion.

Le camping se réserve la possibilité de ne pas ouvrir la piscine en fonction des conditions météorologiques ou sanitaires.

8- VISITEURS

Après avoir été autorisés par l'accueil, les visiteurs peuvent être admis sous la responsabilité des vacanciers qui les reçoivent. Ceux-ci ne seront pas taxés d'une redevance particulière mais ils se verront interdire l'accès à la piscine du camping. Les véhicules devront être stationnés à l'extérieur.

9- CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10 km/h. La circulation est interdite entre 23 H et 7 H. Durant ce créneau horaire, les véhicules doivent être garés à l'extérieur du camping.

10- DROIT A L'IMAGE

Vous autorisez expressément, et sans contrepartie, le camping à utiliser sur tout support, les photos et vidéos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour des besoins publicitaires.

11- LITIGE : En cas de litige, les tribunaux de Gap sont seuls compétents.